

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION UNITED RENTALS SAS, FRANCE - CONDITIONS DE LOCATION ET SERVICES

Les conditions ci-dessous s'appliquent à votre location d'Équipement auprès de United Rentals ou à la fourniture de Services par United Rentals (chacune étant défini ci-dessous).

LA GARANTIE DES DOMMAGES POUR TOUTE LOCATION D'ÉQUIPEMENT NON AGRÉÉ POUR LA ROUTE : LA GARANTIE DES DOMMAGES N'EST PAS UNE ASSURANCE. En acceptant la Garantie des Dommages (au lieu de présenter une preuve d'assurance des biens conformément à la clause 19 de l'Accord), le Client accepte de payer une redevance correspondant à 10 % du coût de location de l'Équipement qu'il souhaite couvrir par la Garantie des Dommages. En contrepartie, United Rentals accepte de renoncer à certains recours en cas de dommage accidentel ou de vol de l'Équipement couvert, survenant lors d'une utilisation normale et prudente. Le Client reste responsable de tous les autres dommages prévus à l'Accord.

NOTE POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE (tel que défini ci-dessous) : LE PRÉSENT ACCORD OFFRE, POUR UN COÛT SUPPLÉMENTAIRE, UNE RENONCIATION À RECOURS (ou « Garantie des Dommages ») VISANT À LIMITER LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DU CLIENT EN CAS DE DOMMAGE OU DE VOL DU VÉHICULE. AVANT DE DECIDER DE SOUSCRIRE LA RENONCIATION A RECOURS, LE CLIENT PEUT SOUHAITER VERIFIER S'IL EST COUVERT PAR SA PROPRE ASSURANCE. LA SOUSCRIPTION DE CETTE RENONCIATION A RECOURS N'EST PAS OBLIGATOIRE ET LE CLIENT PEUT Y RENONCER OU LA REFUSER.

Pour plus d'informations sur les conditions régissant la Garantie des Dommages, veuillez consulter l'Addendum au Plan de Protection de la Location aux Conditions de l'Accord de Location et de Service.

**Dernière mise à jour : 18 mars 2025**

### 1. DÉFINITIONS

« **Client** » : la personne ou l'entité identifiée comme telle sur le formulaire de réservation, y compris tout représentant, agent, fonctionnaire ou employé de cette personne ou entité.

« **Contrat** » : le formulaire de réservation, ainsi que tout accord de location et de service associé, y compris les présentes conditions de location et de service qui y sont incorporées par référence.

« **Accord de Location et de Service** » et « **Accord** » désignent l'accord écrit entre le Client et United Rentals pour la location de l'Équipement et/ou la prestation de services par United Rentals, que cet accord soit conclu en personne sur le Site, en ligne ou à la livraison de l'Équipement. Une copie de ces conditions de location et de service a été fournie au Client.

« **Dommages Indirects** » comprennent, sans s'y limiter, le manque à gagner, la perte de marge, la perte d'activité, l'augmentation des frais généraux, la perte financière, l'interruption d'activité, l'atteinte à la réputation et les dommages aux biens de tiers et/ou les réclamations de tiers.

« **Équipement** » : tous les biens, matériels et Équipements et articles tangibles identifiés comme équipement de location selon les formulaires de réservation, y compris tous les accessoires, pièces jointes et autres articles similaires fournis au Client, ainsi que toutes les pièces détachées, réparations, ajouts, pièces jointes et accessoires associés (par exemple, tuyaux, sacs filtrants, crépines, tuyaux d'air, cordons électriques, lames, câbles de soudage, réservoirs de carburant liquide et injecteurs), ainsi que les réservoirs/tanks, les pompes, la filtration, les générateurs et les batteries, l'éclairage, les compresseurs, les outils et les machines, l'équipement de soudage et de découpage, le levage et le hissage, le stockage et l'hébergement, le transport et l'équipement de sécurité.

« **Formulaire de Réservation** » : les informations concernant l'Équipement, la période de location, la livraison, le paiement et les autres informations contenues dans la confirmation de commande/l'écran récapitulatif ou l'Accord de Location et de Service, selon le cas.

« **Heures Normales d'Ouverture** » : du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, dans le pays de réglementation.

« **Matière** » : tout matériau, substance ou déchet.

« **Matières Non Réglementées** » : toutes matières qui ne sont pas des Matières Réglementées de Catégorie A ou de Catégorie B.

« **Matières Réglementées de Catégorie A** » : comprennent toutes les matières à haut risque entrant dans l'une des catégories suivantes : (i) matières radioactives, (ii) matières infectieuses ou (iii) matières présentant une toxicité aiguë (telles que définies, répertoriées ou réglementées).

« **Matières Réglementées de Catégorie B** » : comprennent les matières à risque moyen entrant dans l'une des catégories suivantes : (i) matières dangereuses pour la santé, (ii) matières corrosives (telles que définies, répertoriées ou réglementées), ou (iii) flux de déchets contenant un volume égal ou supérieur à 5 % de toute matière entrant dans les catégories (i) ou (ii) de la présente définition des « Matières Réglementées de Catégorie B ».

« **Matériaux de Filtration Spécialisés** » : matériaux de filtration spécialisés achetés dans le cadre de la location de l'Équipement utilisé pour les Services de Solutions de Fluides, tels que le sable, le gravier, le charbon ou d'autres matériaux utilisés pour l'élimination de certaines contaminations ou d'autres matériaux, comme spécifié dans le Contrat.

« **Pays de Réglementation** » signifie le pays où se trouvent les bureaux de United Rentals comme indiqué dans l'Accord et tout pays où l'Équipement est ou sera situé pendant qu'il est en possession du Client ou qu'il doit être retourné à United Rentals en vertu l'Accord.

« **Période de Location** » désigne la période comprise entre le « Début de la Location » et la « Restitution Prévue », comme indiqué dans l'Accord de Location et de Service, à moins que la Période de Location ne prenne fin plus tôt, comme indiqué aux Clauses 18, 19 et 27 ci-dessous, ou que le Client ne restitue l'Équipement plus tôt.

« **Réglementation** » : toute loi, réglementation, décision ou ordonnance d'une autorité gouvernementale et toute norme technique généralement acceptée dans le secteur concerné, y compris, mais sans s'y limiter, toute norme ISO, EN ou DIN, telle qu'elle est en vigueur et appliquée dans le Pays de Réglementation.

« **Tanks** » : l'Équipement désigné comme article de location dans le cadre des Services de Solutions de Fluides, dans lequel le Client stocke des matières.

« **Services** » désigne les services, activités et travaux réalisés par United Rentals pour le Client dans le cadre de l'Accord, y compris, mais sans s'y limiter, les services de solutions de fluides, les services d'électricité et de CVC, les services d'échafaudage, les services d'outillage, les solutions sanitaires portables et les services de creusement de tranchées (chacun étant défini dans la Clause 21 ci-dessous).

« **Site de location** » désigne l'adresse de United Rentals indiquée dans l'Accord.

« **United Rentals** » ou « **United** » fait référence à United Rentals SAS à Saint-Vigor d'Ymonville, France.

« **Véhicule** » désigne un véhicule à moteur ou un VE (tel que défini ci-dessous) ou un véhicule de passager (tel que défini ci-dessous) identifié comme élément(s) de location dans un Accord de Location et de Service, un formulaire de réservation ou un document similaire ; « **VE** » désigne un véhicule à moteur alimenté par batterie avec un moteur sans combustion qui est identifié comme élément(s) de location de VE ou de véhicule électrique dans un Accord de Location et de Service, un formulaire de réservation ou un document similaire ; « **Véhicule de Passager** » désigne les camionnettes, les fourgonnettes, les fourgons, les SUV et les automobiles dont le poids total en charge du constructeur est inférieur à 11,000 lbs (environ 5,000 kg) ; et « **Véhicules** » désigne collectivement chacun de ces véhicules. Pour éviter toute ambiguïté, un véhicule est un Équipement, mais lorsque les conditions générales se rapportent spécifiquement aux Véhicules, ce sont ces conditions qui prévalent.

## 2. LA CAPACITÉ DE SIGNER ET DE CONCLURE DES CONTRATS.

Toute personne signant le Contrat et/ou l'Accord déclare et garantit qu'elle est majeure et qu'elle a l'autorité et le pouvoir de signer au nom du Client.

## 3. COMPENSATION / EXEMPTION

LE CLIENT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ UNITED RENTALS, ET CHACUN DE SES DIRECTEURS, AGENTS, EMPLOYÉS OU PRÉPOSÉS RESPECTIFS, AINSI QUE SES FILIALES, SOCIÉTÉS MÈRES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES, CONTRE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, PERTE, DOMMAGE OU COÛT DÉCOULANT DE OU LIÉ À (A) L'INSTALLATION, LE FONCTIONNEMENT, L'UTILISATION, LA POSSESSION OU LA LOCATION DE L'ÉQUIPEMENT, OU (B) LES ERREURS, OMISSIONS OU INEXACTITUDES DANS LES DOCUMENTS OU AUTRES INFORMATIONS FOURNIS PAR LE CLIENT, OU OBTENUS AUPRÈS D'AUTRES PERSONNES, SUR LESQUELS UNITED RENTALS S'APPUIE POUR FOURNIR L'ÉQUIPEMENT OU LES SERVICES. CETTE CLAUSE DE RENONCIATION S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUTES LES RÉCLAMATIONS FORMULÉES À L'ENCONTRE DE UNITED RENTALS SUR LA BASE DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE/ SANS FAUTE OU DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS. LE CLIENT NE SERA TOUTEFOIS PAS TENU D'INDEMNISER UNITED RENTALS POUR LA PARTIE DE TOUTE PERTE, DE TOUT DOMMAGE OU DE TOUTE RESPONSABILITÉ CAUSÉS EXCLUSIVEMENT PAR LA FAUTE INTENTIONNELLE OU LA NÉGLIGENCE GRAVE DE UNITED RENTALS. DANS LA MESURE OÙ CE QUI PRÉCÈDE EST CONTRAIRE AUX DISPOSITIONS IMPÉRATIVES DE LA LOI APPLICABLE, IL SERA APPLIQUÉ DE MANIÈRE À OBTENIR L'EFFET MAXIMAL AUTORISÉ PAR LA LOI APPLICABLE. L'OBLIGATION D'INDEMNISATION RESTERA PLEINEMENT EN VIGUEUR NONOBTANT L'EXPIRATION OU LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT.

## 4. L'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS

Le Client reconnaît avoir inspecté l'Équipement avant d'en prendre possession et l'avoir trouvé en bon état de fonctionnement et de réparation et adapté aux besoins du Client. Le Client reconnaît en outre avoir inspecté le réservoir de carburant des Véhicules immatriculés et autorisés, ou devant être immatriculés et autorisés, à circuler sur une autoroute ou une voie publique avant d'en prendre possession, et que ce réservoir ne contenait pas de carburant teinté, également connu sous le nom de carburant coloré (dans la mesure où le carburant teinté est interdit dans le Pays de Réglementation) ou tout autre carburant qui n'est pas un Carburant Conforme tel que défini dans la Section 7(i) ci-dessous. Le Client a inspecté ou inspectera tous les raccords, boulons, chaînes de sécurité, anneaux de remorquage et autres dispositifs et matériaux utilisés pour relier l'Équipement au véhicule de remorquage du Client, le cas échéant. Le Client reconnaît que United Rentals n'est pas responsable des dommages causés au véhicule de remorquage du Client par des raccords ou des miroirs amovibles. En ce qui concerne la location de Tanks, le Client prendra des mesures indépendantes pour s'assurer que tous les matériaux stockés par le Client dans les Tanks sont chimiquement compatibles avec l'Équipement. Le Client fournira à United Rentals la Fiche de Données de Sécurité du Matériel (MSDS) ou les tests de laboratoire vérifiés identifiant le matériel stocké par le Client dans les Tanks.

## 5. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité totale de United Rentals pour les dommages contractuels et extracontractuels et les demandes d'indemnisation est dans tous les cas limitée au montant correspondant à une période de location de 6 mois, ou au montant correspondant à la Période de Location si elle est inférieure à 6 mois. Dans la mesure permise par la loi, United Rentals ne sera en aucun cas responsable envers le Client ou toute autre partie pour : (i) toute perte indirecte, tout dommage ou toute blessure causés par, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à l'Équipement, à son fonctionnement ou à son utilisation, ou (ii) tout dommage accessoire, Dommage Indirect, punitif ou spécial, même si le Client a été informé de la possibilité de tels dommages. Le Client reconnaît et accepte tous les risques inhérents au fonctionnement, à l'utilisation et à la possession de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement est livré au Client jusqu'au moment où l'Équipement est retourné à United Rentals et prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger toutes les personnes et tous les biens contre les blessures ou les dommages causés par l'Équipement. Nonobstant les termes ci-dessus et à des fins de clarification, l'Accord ne limite pas la responsabilité de United Rentals pour (a) décès ou blessures, (b) pertes, dommages ou blessures causés par la négligence grave de United Rentals, et (c) fraude ou fausse déclaration de United Rentals ou de l'un de ses représentants.

## 6. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client doit fournir à United Rentals les informations et la documentation nécessaires pour évaluer, planifier et exécuter les Services et/ou livrer les Équipements. Tous les Équipements sont livrés et les Services sont exécutés sur la base des informations fournies par le Client ou d'autres, et United Rentals se fie à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces informations pour fournir les Équipements et exécuter les Services. Le Client reconnaît qu'il est impossible pour United Rentals de garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation des informations fournies par d'autres parce qu'il est impossible de vérifier ces informations ou parce que des erreurs ou des omissions peuvent s'être produites lors de l'acquisition de ces informations. Le Client est responsable de la mise en place d'un environnement de travail sûr pour toutes les parties, y compris United Rentals et ses employés, et de s'assurer que les Services sont exécutés conformément à la loi applicable.

## 7. L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Le Client est familiarisé avec le bon fonctionnement et l'utilisation de chaque composant de l'Équipement. Le Client a choisi l'Équipement en fonction de ses besoins et n'utilisera pas l'Équipement ni ne permettra à quiconque de l'utiliser à des fins illégales ou d'une manière illégale, sans permis, si la législation applicable l'exige, ou par une personne qui n'est pas qualifiée pour utiliser l'Équipement. En outre, le Client n'utilisera l'Équipement que (i) conformément à l'utilisation et à la destination normales de l'Équipement, (ii) conformément aux instructions fournies par United au Client dans l'Accord de Location et de Service, et (iii) conformément à la législation en vigueur. Le Client n'introduira pas, et ne permettra pas que soit introduit, du carburant coloré dans le réservoir de carburant de véhicules à moteur diesel ou d'autres machines qui sont immatriculés et autorisés, ou qui doivent être immatriculés et autorisés, à circuler sur une autoroute ou une autre voie publique, dans la mesure où le carburant coloré est interdit dans la Juridiction. En outre, le Client n'utilisera que du carburant diesel conforme aux exigences de la norme EN 590 (« Carburant Conforme »). LE CLIENT ACCEPTE DE DÉFENDRE, D'INDEMNISER ET DE DÉGAGER UNITED RENTALS DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'AMENDES, DE PÉNALITÉS, DE DOMMAGES AUX ÉQUIPEMENTS ET DE TOUS LES AUTRES COÛTS ENCOURUS PAR UNITED RENTALS DU FAIT DE L'INTRODUCTION DE CARBURANT COLORÉ DANS LE RÉSERVOIR DE CES VÉHICULES. Le Client accepte de : (i) vérifier les filtres, l'huile, les niveaux de liquide et la pression des pneus ; (ii) nettoyer et inspecter visuellement l'Équipement quotidiennement ; et (iii) cesser d'utiliser l'Équipement immédiatement et aviser United Rentals immédiatement si l'Équipement a besoin d'être réparé ou entretenu. Le Client reconnaît que United Rentals n'a pas la responsabilité d'inspecter l'Équipement lorsqu'il est en sa possession. United Rentals a le droit de remplacer l'Équipement à tout moment et pour n'importe quelle raison par un autre Équipement raisonnablement comparable. Les coûts associés à ce remplacement seront pris en charge par United Rentals.

## **8. LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES**

Le Client se conformera, à ses propres frais, à toutes les lois et Réglementations applicables (y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la sécurité des travailleurs ou à l'environnement), aux codes de construction et de zonage, aux licences et permis professionnels qui peuvent s'appliquer à l'utilisation de l'Équipement (« Licences et Permis »). Les Licences et Permis comprennent, sans s'y limiter, l'évacuation des eaux traitées et l'élimination des déchets ou des Matériaux de Filtration Spécialisés usagés ou d'autres matériaux, ainsi que la sécurité, le contrôle de la circulation et les traversées de route en rapport avec l'utilisation de l'Équipement. Le Client veillera à ce que l'Équipement reste à tout moment un bien mobilier personnel. Le Client ne permettra pas que l'Équipement soit incorporé, fixé ou attaché à un bien immobilier de telle sorte que l'Équipement soit considéré comme une installation permanente. Il est admis que certains Équipements doivent être connectés ou attachés à d'autres Équipements (une « Solution Intégrée ») et, dans ce cas, la Solution Intégrée ne sera pas considérée comme un accessoire permanent.

## **9. GARANTIE / EXCLUSION DE GARANTIE**

UNITED RENTALS GARANTIT QUE L'ÉQUIPEMENT SERA EN BON ÉTAT AU MOMENT DE LA LIVRAISON ET QUE LES SERVICES SERONT EXÉCUTÉS DE MANIÈRE APPROPRIÉE ET SELON LES RÈGLES DE L'ART. EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE POUR L'ÉQUIPEMENT, UNITED RENTALS RÉPARERA OU REMPLACERA L'ÉQUIPEMENT À SES PROPRES FRAIS. EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE POUR LES SERVICES, UNITED RENTALS S'ENGAGE À RÉEXÉCUTER LE SERVICE À SES PROPRES FRAIS.

## **10. ÉQUIPEMENT DÉFECTUEUX**

Si l'Équipement est impliqué dans un accident, devient dangereux, tombe en panne ou nécessite des réparations, le Client cessera immédiatement d'utiliser l'Équipement et en informera immédiatement United Rentals. Si l'état défectueux résulte d'une utilisation normale, United Rentals réparera ou remplacera l'Équipement par un Équipement raisonnablement similaire en état de marche, si un tel Équipement de remplacement est disponible. United Rentals n'a aucune obligation de réparer ou de remplacer l'Équipement qui est devenu inopérant ou défectueux en raison d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence ou de toute autre utilisation de l'Équipement en violation de l'Accord par le Client. Le seul recours du Client pour tout défaut ou défaillance de l'Équipement sera la cessation des frais de location dus après le moment de la défaillance.

## **11. RETOUR DE L'ÉQUIPEMENT/ ÉQUIPEMENT ENDOMMAGÉ ET PERDU**

**11.1** À la fin de la Période de Location ou si United Rentals a accepté de récupérer l'Équipement, United Rentals s'efforcera de récupérer l'Équipement dans un délai commercialement raisonnable après que le Client a informé United Rentals que l'Équipement n'est plus loué. Le Client doit retourner l'Équipement dans le même état que celui dans lequel il a été livré, à l'exception de l'usure raisonnable (telle que définie ci-dessous). Lorsque United Rentals est responsable de la livraison de l'Équipement du Site de Location à l'adresse du Client, United Rentals est responsable de tout dommage ou perte de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement quitte le Site de Location jusqu'au moment où il est livré au Client. Lorsque United Rentals est responsable de la collecte de l'Équipement auprès du Client, United Rentals est responsable de tous les dommages ou de la perte de l'Équipement à partir du moment où United Rentals collecte l'Équipement (y compris son transport par United Rentals jusqu'au site). Lorsque le Client est responsable de la livraison ou de l'enlèvement de l'Équipement depuis ou vers le Site de Location, il est responsable de tous les dommages ou de la perte de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement quitte le Site de Location jusqu'au moment où il est retourné au Site de Location et accepté comme tel par United Rentals, y compris les dommages ou la perte pendant le transport. En cas de perte ou de destruction de l'Équipement, ou d'incapacité ou d'échec à retourner l'Équipement à United Rentals pour quelque raison que ce soit, le Client devra payer à United Rentals la valeur de remplacement totale de l'Équipement, ainsi que l'intégralité des frais de location spécifiés jusqu'à ce que l'Équipement soit remplacé. Si l'Équipement est retourné endommagé ou excessivement usé, le Client paiera à United Rentals des frais de réparation raisonnables et paiera les frais de location de l'Équipement au tarif normal de location jusqu'à ce que toutes les réparations soient terminées.



United Rentals n'a aucune obligation de commencer les travaux de réparation tant que le Client n'a pas payé à United Rentals les coûts estimés de ces travaux.

**11.2 Désinfection.** En cas d'épidémie généralisée d'une maladie infectieuse, pour les Équipements manipulés par une personne connue ou soupçonnée d'être infectée ou utilisés dans une zone connue ou soupçonnée d'être infectée, y compris, mais sans s'y limiter, les installations permanentes ou temporaires de soins de santé et de tests, l'intérieur des ambulances et les laboratoires biologiques, le Client doit désinfecter l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) la désinfection doit être effectuée par un prestataire indépendant accepté par United Rentals ; (ii) elle doit être documentée à la satisfaction de United Rentals ; et (iii) dans le cas où le Client ne serait pas en mesure de désinfecter l'Équipement conformément, United Rentals le désinfectera et facturera au Client les frais encourus.

## **12. USURE NORMALE**

Par usure raisonnable de l'Équipement, on entend uniquement la détérioration raisonnable de l'Équipement causée par une utilisation normale et raisonnable sur une base continue (telle que définie à la Clause 14 ci-dessous). Les éléments suivants ne sont pas considérés comme une usure raisonnable : (i) les dommages résultant d'un manque de lubrification, de l'introduction d'un carburant inapproprié ou de l'incapacité à maintenir les niveaux requis d'huile, d'eau et de pression d'air, de cavitation ou de gel ; (ii) à moins que United Rentals n'assume expressément l'obligation d'entretenir l'Équipement, les dommages résultant d'un manque de service ou d'entretien préventif suggéré dans le manuel d'utilisation et d'entretien du fabricant ; (iii) les dommages résultant d'une collision, d'un renversement ou d'une mauvaise utilisation, y compris la surcharge ou le dépassement de la capacité nominale de l'Équipement ; (iv) les dommages résultant de bosses, de courbures, de fissures, de taches, de corrosion ou d'un mauvais alignement de l'Équipement ou de l'une de ses pièces ; (v) l'usure résultant d'une utilisation supérieure aux quarts de travail pour lesquels il a été loué ; et (vi) tout autre dommage à l'Équipement qui n'est pas considéré comme normal et raisonnable dans l'industrie de la location d'équipement.

## **13. RETOUR TARDIF**

Le Client accepte que, si l'Équipement n'est pas retourné à la fin de la Période de Location, ou si l'Équipement n'est pas dans l'état spécifié dans l'Accord lorsque United Rentals vient chercher l'Équipement sur le site du Client, United Rentals, à sa discrétion, peut demander au Client de prendre l'une des mesures suivantes : (i) continuer à payer le tarif de location applicable à l'Équipement tel que spécifié dans l'Accord ; (ii) pour les périodes de moins de 24 heures, payer le tarif journalier plein applicable à l'Équipement ; (iii) le cas échéant, payer le(s) tarif(s) de location majoré(s) alors en vigueur au moment ou après l'expiration de la Période de Location ; ou (iv) facturer des frais de récupération si les Tanks ne sont pas vides en conformité avec les dispositions de l'Accord. Le Client accepte que United Rentals se réserve le droit de facturer tout montant dû par le Client en vertu de cette Section pour le retour tardif de l'Équipement sur la carte de crédit et/ou le compte du Client.

## **14. PÉRIODE DE LOCATION / CALCUL DE LA REDEVANCE**

**14.1** Les frais de location commencent lorsque l'Équipement quitte le Site de Location. Les frais de location prennent fin à la première des dates suivantes : (i) le jour suivant le retour de l'Équipement par le Client au Site de Location pendant les Heures Normales d'Ouverture de United Rentals ; ou (ii) si United Rentals vient chercher l'Équipement au Site de Location, le jour suivant la fin de la location de l'Équipement par le Client. Le Client peut mettre fin à la location de l'Équipement en avisant United Rentals pendant les Heures Normales d'Ouverture que l'Équipement n'est plus loué et qu'il sera considéré comme n'étant plus loué lorsque United Rentals, en réponse à cet avis, émettra une confirmation de « fin de location » à l'intention du Client. Nonobstant 14.1(i) et (ii), les frais de location continueront de s'accumuler jusqu'à ce que l'Équipement ait été correctement nettoyé conformément aux dispositions de l'Accord et qu'il soit disponible pour être récupéré.

**14.2** Pour l'enlèvement et la livraison par United Rentals, des « Frais de Livraison et d'Enlèvement » seront facturés, dont le ou les montants sont indiqués dans l'Accord. Nonobstant ce qui précède, la Période de Location du Tank se poursuivra jusqu'à ce que le Client ait complètement vidé et nettoyé le Tank conformément à toutes les Réglementations applicables et à toutes les autres dispositions de l'Accord. Les frais de location ne comprennent pas les Frais de Service de Recharge en Carburant (tels que définis ci-dessous), les Taxes (telles que définies ci-dessous), les frais de livraison et de collecte, les suppléments de transport, les frais environnementaux ou autres frais divers, dont le montant est indiqué dans l'Accord de Location et de Service. En outre, United Rentals facturera au Client tous les frais de nettoyage ou de réparation supplémentaires, y compris : (i) l'enlèvement des modifications apportées à l'Équipement par le Client ; (ii) la restauration de l'Équipement dans sa configuration d'origine ; (iii) le reconditionnement ou la peinture des Tanks ; (iv) l'enlèvement du contenu restant dans les Tanks ; ou (v) le transport à destination et en provenance d'un centre de réparation agréé. Dans le cadre des présentes, le terme « Taxes » désigne collectivement la TVA, la taxe sur les ventes, la taxe sur les biens et services ou d'autres taxes, prélèvements et évaluations, l'impôt foncier ou d'autres taxes, frais et évaluations devant être perçus par United Rentals auprès du Client à tout moment sur, ou en relation avec, l'Équipement et/ou le présent Accord.

**14.3** Sauf dispositions contraires prévues au point 14.4 ci-dessous, les loyers sont dus pour les samedis, dimanches et jours fériés. Les tarifs de location sont basés sur une utilisation normale, sans rotation, à raison de huit (8) heures par jour, 56 heures par semaine et 224 heures par période de quatre semaines. Pour les pompes diesel, les opérations dépassant une période de travail sans rotation seront facturées comme suit : 125% du tarif de location pour une double rotation et 150% du tarif de location pour une triple rotation. Le Client doit déclarer à United Rentals le nombre d'heures de travail effectuées avec l'Équipement. Le droit du Client à la possession de l'Équipement prendra fin à l'expiration de la Période de Location et le maintien de la possession après cette date constituera une violation matérielle du Contrat.

**14.4** Pour les locations de matériel électrique et d'outils uniquement, les frais de location sont dus du lundi au vendredi seulement. Les tarifs de location sont basés sur une utilisation normale, sans rotation, à raison de huit (8) heures par jour, 40 heures par semaine et 160 heures par période de quatre semaines. Pour les générateurs, les compresseurs à moteur diesel et les tours d'éclairage à moteur diesel, les opérations dépassant une période de travail sans rotation seront facturées comme suit : 125% du tarif de location pour une double rotation et 150% du tarif de location pour une triple rotation. Le Client doit déclarer à United Rentals, de manière véridique et précise, le nombre d'heures de travail effectuées avec l'Équipement. Le droit du Client à la possession de l'Équipement prendra fin à l'expiration de la Période de Location et le maintien de la possession après cette date d'expiration constituera une violation matérielle de l'Accord.

## **15. FRAIS DE SERVICE DE RECHARGE EN CARBURANT**

Le Locataire reconnaît que des « Frais de Service de Recharge en Carburant » de 50 euros plus 150% du coût du carburant seront appliqués à tout Équipement restitué sans le plein de carburant. Le coût exact des Frais de Recharge en Carburant peut varier en fonction du tarif appliqué par le centre de location à la date à laquelle l'Équipement est restitué par le Client. Le Client reconnaît que les Frais de Recharge en Carburant ne constituent pas une vente au détail de carburant. Le Client peut éviter les Frais de Recharge en Carburant en retournant l'Équipement à United Rentals avec un réservoir de carburant plein.

## **16. DÉPÔT ET PAIEMENT**

**16.1 Garantie.** En plus de garantir le paiement des frais de location ci-dessous, le Client accepte que toute garantie signée par ou au nom du Client soit considérée comme une garantie par le Client de l'exécution complète de tous les termes et conditions de ce Contrat à exécuter par le Client. En cas de manquement de la part du Client, le dépôt sera crédité de tous les dommages, coûts ou dépenses encourus par United Rentals à la suite de ce manquement.

**16.2 Paiement.** Tous les montants dus en vertu des présentes sont payables dans leur intégralité dans

les 30 jours suivant la réception de la facture par le Client. Le Client reconnaît que le paiement en temps voulu des frais de location et de service est essentiel au fonctionnement de United Rentals et qu'il serait peu pratique et extrêmement difficile de déterminer les dommages réels causés par un paiement tardif. Le Client et United Rentals conviennent que tous les frais de location impayés seront majorés de frais de retard égaux à deux pour cent (2 %) par mois (24 % par an) sur ces paiements impayés après 30 jours, ou du montant maximum autorisé par la loi applicable, selon ce qui est le moins élevé. Les tarifs de location n'incluent pas les Taxes. Le Client accepte que United Rentals se réserve le droit de débiter de sa carte de crédit et/ou de son compte tout montant dû par le Client en vertu de cette Section en raison de paiements tardifs ou en attente, ou de frais de location ou de Taxes. Dans le cas où le Client prétend qu'une transaction est exonérée de taxe, le Client accepte de fournir un certificat d'exonération de taxe valide. S'il s'avère par la suite que la transaction est imposable, le Client est tenu de rembourser à United Rentals toutes les Taxes qui pourraient lui être imputées.

## **17. PROPRIÉTÉ / PAS D'OPTION D'ACHAT / PAS DE PRIVILÈGES**

**17.1** A l'exception des Matériaux de Filtration Spécialisés, l'Accord n'est pas un contrat de vente et l'Équipement reste à tout moment la propriété de United Rentals. À moins d'être couvert par un accord supplémentaire spécifique signé par United Rentals, le Client n'a aucune option ou droit d'acheter l'Équipement. Le Client doit garder l'Équipement libre de tout privilège et de toute charge.

**17.2** Le Client garantit qu'aucun tiers ne peut ou ne doit faire valoir des droits et/ou des réclamations sur l'Équipement et qu'aucune autre garantie n'est ou ne sera donnée sur l'Équipement. Le Client doit informer tous les tiers (y compris les propriétaires des locaux où l'Équipement doit être utilisé et/ou stocké et tous les administrateurs) que l'Équipement est la propriété exclusive de United Rentals.

**17.3** Sauf information et accord contraire du Client, United Rentals garantit que l'Équipement est sa propriété et non celle d'un tiers, et qu'il n'y a pas de réclamation ou de charge sur l'Équipement qui pourrait interférer avec l'utilisation du Client telle que prévue dans l'Accord. Sauf indication contraire dans l'Accord, le risque de perte ou de dommage de l'Équipement est transféré au Client dès que le Client ou ses représentants reçoivent l'Équipement.

## **18. DÉFAUT**

**18.1** Le Client sera considéré en défaut s'il ne paie pas tout montant dû à échéance en vertu des présentes, s'il n'exécute pas, ne respecte pas ou ne maintient pas toute disposition de l'Accord, s'il devient « insolvable » (tel que défini dans le présent document), ou si United Rentals peut raisonnablement prévoir que le Client pourrait devenir insolvable, ou si le Client est en défaut pour toute autre raison.

**18.2** Si le Client est en défaut, United Rentals peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : (i) mettre fin à la Période de Location ; (ii) déclarer que tous les montants dus en vertu des présentes sont immédiatement exigibles et engager des poursuites judiciaires à cet effet ; (iii) permettre aux employés ou agents de United Rentals, avec préavis mais sans procédure judiciaire, d'entrer dans les locaux où se trouve l'Équipement et de prendre toute mesure nécessaire pour récupérer et reprendre possession de l'Équipement, et le Client consent par la présente à une telle entrée, récupération et reprise de possession et renonce par la présente à toute réclamation pour dommages et pertes, physiques et monétaires, causés par une telle action et paiera tous les coûts et dépenses encourus par United Rentals pour récupérer et reprendre possession de l'Équipement ; ou (iv) exercer tous les autres recours disponibles en vertu de la loi du Pays de Réglementation.

**18.3** Le Client sera considéré comme « insolvable » s'il est systématiquement en défaut de paiement, s'il n'est pas en mesure de payer, ou s'il reconnaît son incapacité ou son incapacité anticipée à payer ses dettes à leur échéance ; s'il effectue un transfert au profit de ses créanciers, ou s'il dépose une demande auprès d'un tribunal en vue de la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un curateur ou d'un administrateur pour lui-même ou pour une partie substantielle de ses actifs ; entame une procédure de faillite, de réorganisation, de



sauvegarde, de dissolution ou de liquidation en vertu d'une loi ou d'un statut de toute juridiction, actuellement ou ultérieurement en vigueur ; a déposé une telle requête ou procédure à son encontre dans laquelle une décision ou une nomination a été faite ; ou prend toute mesure indiquant son consentement, son approbation ou son acquiescement à une telle requête, procédure ou nomination d'un administrateur judiciaire, d'un curateur ou d'un administrateur pour la totalité ou une partie substantielle de ses actifs.

## **19. COUVERTURE DE L'ASSURANCE CLIENT**

Le Client s'engage à souscrire, à ses frais, les assurances suivantes : (i) une assurance responsabilité civile automobile commerciale avec des limites par événement d'au moins deux (2) millions d'euros ; (ii) une assurance responsabilité civile générale commerciale avec des limites d'assurance d'au moins deux (2) millions d'euros par événement et de quatre (4) millions d'euros dans l'ensemble ; et (iii) une assurance des biens pour le coût de remplacement total de l'Équipement, y compris une couverture pour tous les risques de perte ou de dommage à l'Équipement. Toutes les franchises ou rétentions sont à la charge exclusive du Client. Toutes les assurances requises par l'Accord doivent contenir une renonciation au droit de recours contre United Rentals ou ses assureurs par le Client et ses assureurs, ainsi qu'une renonciation à la subrogation à l'encontre de United Rentals ou de ses assureurs. Les polices requises dans le cadre de l'Accord doivent prévoir que United Rentals doit être informée au moins 90 jours à l'avance de toute résiliation. **POUR LA LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT SANS LICENCE POUR UNE UTILISATION SUR ROUTE, LE CLIENT DOIT CHOISIR DE NOMMER UNITED RENTALS COMME BENEFICIAIRE PROUVANT LA COUVERTURE DE L'ASSURANCE DES BIENS.** Le Client doit fournir un certificat d'assurance comme preuve de la couverture d'assurance avant la livraison de l'Équipement. Si le Client ne se conforme pas à l'obligation d'assurance susmentionnée, United Rentals aura le droit de résilier immédiatement la Période de Location et/ou l'Accord sans aucune compensation pour le Client.

## **20. PAS DE TRANSFERT, DE PRÊT OU DE SOUS-LOCATION**

**20.1** Le Client ne sous-louera pas, ne cédera pas ou ne prêtera pas l'Équipement sans le consentement écrit préalable de United Rentals, et toute action de ce type de la part du Client, sans le consentement écrit préalable de United Rentals, sera nulle et non avenue. Le Client accepte d'utiliser et d'entretenir l'Équipement sur le site de travail spécifié dans le Contrat, sauf approbation contraire écrite d'United Rentals.

**20.2** Le Client accepte expressément par avance et sans préavis le transfert ou la cession par United Rentals du Contrat ou de tout Équipement ou de toute somme d'argent ou autre avantage dû ou devenant dû en vertu du présent Accord. Le Client ne peut pas céder l'Accord sans le consentement écrit préalable de United Rentals, et cette approbation ne libère pas le Client de ses obligations en vertu de l'Accord.

## **21. LES SERVICES FOURNIS PAR UNITED DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE MATÉRIEL.**

**21.1 SERVICES DE CREUSEMENT DE TRANCHÉES.** Les « Services de Creusement de Tranchées » sont des services liés aux systèmes de soutènement et de creusement de tranchées, y compris (i) la configuration, (ii) la réparation et/ou (iii) la livraison et l'enlèvement du système de soutènement et de creusement de tranchées (le « Système »). Le Système doit être utilisé en pleine conformité avec les données tabulées fournies par le fabricant. United Rentals ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à ces données et n'en est pas responsable. Si United Rentals fournit un observateur sur le site (l'« Observateur ») pour observer l'installation du Système, ni la présence de l'Observateur sur le site ni la fourniture de Services de Creusement de Tranchées par United Rentals ne dégageront le Client de sa responsabilité, et le Client accepte l'entière responsabilité des moyens de construction, des méthodes, des séquences, des techniques et des procédures nécessaires à l'utilisation de l'Équipement, y compris, mais sans s'y limiter, le montage, l'installation, le soudage, l'entretien, la déviation, le drainage et l'enlèvement du Système conformément aux exigences de l'Accord et à toutes les dispositions applicables de la Réglementation en matière de sécurité et de santé au travail et à toutes les autres dispositions applicables dans le Pays de

Réglementation de United Rentals.

**21.2 SERVICES D'ÉCHAFAUDAGE.** Les « Services d'Echafaudage » sont des services liés aux échafaudages, y compris l'installation et/ou le démontage d'échafaudages. Sauf accord écrit contraire entre les parties, le Client (i) fournira un environnement propre, clair et sûr pour effectuer les Services d'Echafaudage ; (ii) déplacera les planches, les supports latéraux et les garde-corps nécessaires à la réalisation des services d'échafaudage ; (iii) installera des plinthes, des filets et/ou du plâtre dans les trous ; (iv) entretiendra et utilisera l'Équipement conformément aux lois et règlements applicables du Pays de Réglementation et aux règles et instructions de sécurité du fabricant ; (v) tiendra toutes les personnes (autres que les employés de United Rentals) à l'écart de l'Équipement pendant son montage et son démontage ; (vi) prendre des mesures raisonnables pour protéger tous les bâtiments, propriétés et terrains, y compris, mais sans s'y limiter, les pelouses et l'aménagement paysager ; (vii) être seul responsable de la fourniture de toutes les protections contre les chutes nécessaires et requises pour les employés et autres personnes utilisant l'Équipement conformément aux règlements et lois applicables ; et (viii) être seul responsable de déterminer si le sol, la dalle, le toit ou la structure sur lesquels l'Équipement est placé est capable de supporter les charges, les personnes et les matériaux utilisés et placés sur l'Équipement. En outre, le Client est responsable de l'obtention de tous les permis requis pour les Services d'Echafaudage. Une fois l'installation terminée, le Client signera le formulaire d'acceptation fourni par United Rentals.

**21.3 SERVICES SANITAIRES MOBILES** (fournis par la filiale de United Rentals (la « Filiale PSS »)). Les « Services sanitaires mobiles » peuvent comprendre : l'élimination périodique des déchets septiques ménagers, le nettoyage des toilettes mobiles, des réservoirs de stockage/Tanks et d'autres équipements, et la fourniture de rouleaux de papier hygiénique. Les Services Sanitaires Mobiles sont fournis une fois par semaine pour les toilettes et une fois toutes les quatre (4) semaines pour les réservoirs de stockage/Tanks. Des services supplémentaires au-delà des services normaux sont disponibles sur demande et seront facturés par unité. Si le personnel de la filiale PSS n'est pas en mesure d'assurer l'entretien de l'Équipement pendant les heures de service prévues, des frais supplémentaires peuvent être facturés pour revenir effectuer ces services. Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour le déversement de l'Équipement, le déplacement de l'Équipement sur le même site et le vandalisme/les graffitis. Le Client veillera à ce que l'Équipement soit accessible au personnel de la filiale PSS et à ce qu'il se trouve dans un endroit propre, clair et sûr. Le Client ne placera pas de matériaux dangereux dans l'Équipement, ne déplacera pas l'Équipement et ne fixera pas de matériaux à l'Équipement (y compris, mais sans s'y limiter, de scotch, des adhésifs, des affiches, des agrafes, des filets, etc) sans le consentement écrit préalable de la filiale PSS. Le Client est responsable de l'ancrage de l'Équipement au sol ou de la fixation de l'Équipement à des objets inamovibles.

#### **21.4 LES SERVICES DE SOLUTIONS FLUIDES.**

**21.4.1. Les « Solutions de Fluides »** désignent le stockage, le transfert et/ou le traitement des fluides et comprennent, sans s'y limiter, la location de réservoirs, de pompes, de systèmes de filtration et de tout accessoire, pièce jointe ou autre article fourni au Client, ainsi que tous les services associés. Les Solutions de Fluides peuvent inclure la conception, l'installation, l'exploitation, la maintenance continue, la surveillance et la mise hors service du système de Solutions de Fluides (« Services de Solutions de Fluides »). Le Client fournira des mesures précises, des spécifications et toute la documentation nécessaire pour soutenir les Services de Solutions de Fluides, ainsi que toute information demandée par United Rentals. Sauf accord contraire entre les parties le Client (i) disposera d'un équipement de levage suffisant sur le site pour charger et décharger pendant l'installation et le démontage ; (ii) installera, retirera et entretiendra les bouchons d'égout et les grilles d'aspiration nécessaires ; (iii) fournira toutes les clôtures et tous les tapis nécessaires ; (iv) obtiendra tous les droits de passage, permis et servitudes nécessaires ; (v) fournira des emplacements adéquats, des sources d'eau et l'accès à ces sources d'eau ; (vi) assurera le contrôle nécessaire de l'érosion, des odeurs et de la circulation, y compris la restauration du site, si nécessaire ; (vii) fournira du carburant et/ou une alimentation électrique adéquate, y compris des câbles et un électricien, si nécessaire ; (viii) effectuera des inspections et un entretien quotidiens de l'Équipement pendant la Période de Location ; et (ix) fournira un

accès au système de Solutions Fluides et un espace propre, dégagé et sûr pour effectuer les Services de Solutions de Fluides à tout moment.

**21.4.1. Étendue des Services et Demande de Modification d'Urgence.** La portée des services (« Portée ») fournis pour chaque mission sera incluse dans le Contrat écrit entre United Rentals et le Client. Sauf accord spécifique dans la Portée, le Client, à ses propres frais, obtiendra tous les permis de construire, inspections ou certificats requis, ainsi que toutes les approbations et autorisations nécessaires pour exécuter les Services de Solutions de Fluides. Si le type de fluide, y compris les composants et autres caractéristiques (par exemple, la viscosité, la turbidité), le volume ou le débit (que ce soit en raison des conditions météorologiques ou d'autres facteurs qui ne sont pas spécifiquement sous le contrôle de United Rentals), ou toute autre information matérielle sur laquelle United Rentals s'est appuyée pour concevoir les Services de Solutions de Fluides, change de manière significative à tout moment, United Rentals en avisera le Client et émettra une demande de modification d'urgence (« Demande de Modification d'Urgence »). Le Client reconnaît qu'en raison de la nature des Services de Solutions Fluides qui sont adaptés à des informations et des données spécifiques, il est absolument nécessaire que le Client réponde immédiatement à une Demande de Modification d'Urgence afin d'éviter une fuite ou un autre incident. Par conséquent le Client désignera un ou plusieurs représentants autorisés qui seront à la disposition de United Rentals à tout moment pour répondre à de telles demandes. Le Client accepte que l'approbation orale ou écrite (par e-mail, sms ou autre document) de ce représentant désigné soit contraignante et soumise aux termes et conditions de l'Accord. De plus, si le représentant autorisé du Client ne répond pas immédiatement à une telle demande, le Client accepte que United Rentals, à sa discrétion, prenne les mesures qu'elle juge les plus efficaces pour atténuer toute fuite, tout incident ou tout accident, et le Client renonce à son droit de contester ces mesures et accepte que United Rentals ne soit pas responsable envers le Client de ces mesures, et que le Client soit responsable de tous les coûts supplémentaires qui en découlent.

**21.4.2. Matériaux de Filtration Spécialisés.** Les Matériaux de Filtration Spécialisés sont réputés avoir été achetés dans le cadre du présent Accord sur une base « EN L'ÉTAT » et, une fois livrés au Client, ne sont pas remboursables. À la fin de la Période de Location, le Client est tenu de vider et d'enlever tous les Matériaux de Filtration Spécialisés conformément à la Réglementation en vigueur. Tous les Matériaux de Filtration Spécialisés usagés générés par le Client sont soumis à un test d'acceptation par l'installation d'élimination, aux frais du Client. L'installation d'élimination peut tester périodiquement les Matériaux de Filtration Spécialisés usagés pour s'assurer qu'ils restent acceptables pour l'élimination. Si le test des Matériaux de Filtration Spécialisés usagés révèle qu'ils ne sont pas acceptables pour une installation d'élimination désignée, l'utilisation d'une autre installation d'élimination peut entraîner des coûts supplémentaires que le Client devra prendre en charge. Le Client devra fournir toutes les informations demandées par le centre d'élimination ou United Rentals concernant l'évaluation de l'acceptation des Matériaux de Filtration Spécialisés usagés.

**21.4.3. Matières Réglementées.** Si le Client a l'intention d'utiliser l'Équipement pour le stockage et la manipulation de Matières Réglementées, les conditions suivantes de la présente Section s'appliquent. Le Client supporte tous les coûts liés aux essais, au nettoyage et à l'échantillonnage.

**21.4.4. Essais de Tanks, manipulation de pompes et de filtres.** Le Client reconnaît que l'Équipement peut avoir contenu des Matières Réglementées dans le passé. Le Client peut, à ses propres frais, tester l'Équipement pour détecter les résidus de Matières Réglementées avant de prendre possession de l'Équipement. Si un test préalable révèle la présence de résidus de Matières Réglementées dans l'Équipement, le Client peut en informer United Rentals et demander un nouvel Équipement ou mettre fin à la location. Si le Client choisit de continuer à utiliser l'Équipement ou de ne pas le tester, il sera lié par les présentes conditions énoncés ci-après et renonce à tout droit de contester la présence de Matières Réglementées dans l'Équipement en raison d'une utilisation antérieure, et accepte que l'Équipement soit adapté à l'utilisation prévue par le Client. A la fin ou à l'expiration de la Période de Location, mais avant de rendre l'Équipement à United Rentals, le Client, à ses propres frais, retirera toutes les Matières Réglementées de l'Équipement et

nettoiera l'Équipement conformément aux normes requises par les Réglementations applicables au fonctionnement de l'Équipement ou à la manipulation, au stockage ou au transport des Matières Réglementées concernées.

#### **21.4.5. Nettoyage.**

**21.4.5.1.** En ce qui concerne les **Matières Réglementées de Catégorie A** : Avant la restitution, le Client videra et nettoiera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage sera effectué par le Client ; (ii) le nettoyage sera documenté à la satisfaction de United Rentals et démontré par échantillonnage conformément aux dispositions de nettoyage applicables de l'Accord ci-dessous ; (iii) le nettoyage sera conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage de l'Équipement contenant ou ayant contenu les Matières Réglementées concernées, y compris, mais sans s'y limiter, celles régissant les niveaux maximaux de résidus (« Norme de Propreté ») ; et (iv) le Client certifiera par écrit que le nettoyage est conforme aux spécifications ci-dessus.

**21.4.5.2.** Pour les **Matières Réglementées de Catégorie B** : Avant le retour, le Client videra et nettoiera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client ; (ii) le nettoyage doit être documenté à la satisfaction de United Rentals par une déclaration de nettoyage sous la forme d'un certificat de nettoyage ; (iii) le nettoyage doit être conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage de l'Équipement contenant ou ayant contenu les Matières Réglementées concernées, y compris, mais sans s'y limiter, la Norme de Propreté ; et (iv) le Client doit certifier par écrit que le nettoyage répond aux spécifications susmentionnées.

#### **21.4.6.Échantillonnage.**

**21.4.6.1.** Pour les **Matières Réglementées de Catégorie A** : Après le nettoyage, le Client confirmera que l'Équipement répond à la Norme de Propreté en obtenant une analyse professionnelle écrite en laboratoire d'un échantillon représentatif prélevé dans diverses parties internes de l'Équipement. Le Client accepte que l'échantillonnage soit (i) effectué par un fournisseur de services indépendant acceptable pour United Rentals ; (ii) documenté à la satisfaction de United Rentals ; (iii) prélevé sur diverses parties internes de l'Équipement, y compris au moins le plancher, le bas des diverses traverses et chaque mur (« Échantillons Représentatifs ») ; (iii) effectué en présence et sous la direction d'un employé désigné de United Rentals. En ce qui concerne le point (iii), le Client accepte de contacter United Rentals pour prendre rendez-vous avec un employé de United Rentals afin qu'il assiste à l'échantillonnage au moins dix (10) jours ouvrables avant la fin de la Période de Location. Pour les équipements intermodaux, roll-off ou les conteneurs sous vide, en plus des exigences ci-dessus, le Client accepte que : (a) dans un premier temps, 20 % des équipements intermodaux, roll-off ou des conteneurs sous vide loués par le Client (ce pourcentage étant mesuré par les frais de location mensuels correspondants) seront testés par un laboratoire tiers accepté par United Rentals. En fonction des résultats satisfaisants de l'échantillonnage initial, et à la seule discrétion de United Rentals, ce chiffre peut être réduit à 10%, échantillonnage aléatoire ; (b) si aucun revêtement n'est utilisé, ou si un équipement intermodal, roll-off ou de conteneur sous vide ne passe pas les procédures de test décrites ci-dessus, un échantillonnage de 100% de tous les équipements intermodaux, roll-off ou de conteneur sous vide sera exigé.

**21.4.6.2. Analyse d'échantillons.** En ce qui concerne les **Matières Réglementées de Catégorie A** : Le Client accepte que l'analyse des échantillons : (i) soit effectuée par un laboratoire acceptable pour United Rentals et certifié pour effectuer de telles analyses par le Pays de Réglementation dans lequel l'Équipement est situé ; (ii) soit documentée et comprenne un rapport sur la chaîne de possession d'Échantillons Représentatifs à la satisfaction de United Rentals ; (iii) soit conforme ou supérieure aux protocoles, le cas échéant, établis en vertu des Réglementations pour les Matières Réglementées concernées.

**21.4.7. Restitution.** Le Client retournera l'Équipement vide et conformément aux conditions énoncées dans le présent document. Si l'Équipement n'est pas conforme à la norme applicable, le Client

nettoiera également l'Équipement, conformément aux Règlements applicables, afin de se conformer à la norme, et en fournira la preuve écrite à United Rentals. United Rentals ne récupérera pas l'Équipement et le Client continuera à payer les frais de location jusqu'à ce que l'Équipement soit nettoyé conformément aux normes spécifiées dans le présent document. Si le Client n'est pas en mesure de nettoyer l'Équipement conformément aux conditions énoncées dans le présent document, il devra payer à United Rentals la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus toutes les taxes et/ou tous les frais applicables (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de nettoyage et/ou d'échantillonnage et tous les Dommages Indirects). Dans le cas où le nettoyage de l'Équipement n'est plus possible et/ou la norme applicable ne peut plus être atteinte par le nettoyage au nom du Client, le Client devra payer la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus toutes les taxes et/ou frais applicables. Dans ce cas, le Client accepte d'assumer l'entière propriété et responsabilité de l'Équipement et de son contenu résiduel, ainsi que toute responsabilité liée à la gestion, au transport et à l'élimination de cet Équipement conformément aux Réglements applicables. Le Client accepte d'être le producteur de tous les déchets dangereux, solides ou radioactifs générés du fait qu'il n'a pas restitué l'Équipement vide (conformément aux conditions énoncées dans les présentes), ainsi que de tous les matériaux résiduels résultant de la tentative de nettoyage de l'Équipement par le Client. Le Client accepte également d'indemniser, de défendre et de dégager United Rentals de toute responsabilité encourue par United Rentals en raison du manquement du Client à se conformer à ses obligations dans cette Section ou en raison du fait que United Rentals est considéré comme un « générateur » en vertu de la législation environnementale applicable. L'obligation d'indemnisation susmentionnée survivra à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord.

#### **21.4.8. Matières Non Réglementées**

**21.4.8.1. Nettoyage.** En ce qui concerne les Matières Non Réglementées : Avant la restitution, le Client doit vider et nettoyer l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) Le nettoyage doit être effectué par le Client et doit être visuellement propre lors de l'inspection par United.

**21.4.8.2. Restitution.** Le Client retournera l'Équipement vide conformément aux conditions énoncées dans le présent document. Si l'Équipement n'est pas conforme à la norme applicable, le Client nettoiera l'Équipement d'une manière supplémentaire pour se conformer à la norme, et fournira une preuve écrite à United Rentals. United Rentals ne récupérera pas l'Équipement et le Client continuera à payer les frais de location jusqu'à ce que l'Équipement soit nettoyé selon les normes spécifiées ici. Si le Client n'est pas en mesure de nettoyer l'Équipement conformément aux conditions énoncées dans le présent document, United Rentals sera autorisée à faire nettoyer l'Équipement au nom du Client et le Client paiera à United Rentals tous les coûts qui en découlent (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de nettoyage et/ou d'échantillonnage et tous les Dommages Indirects). Dans le cas où le nettoyage de l'Équipement n'est plus possible et/ou la norme applicable ne peut plus être atteinte par le nettoyage au nom du Client, le Client devra payer la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus les taxes et/ou les frais applicables. Dans ce cas, le Client accepte d'assumer l'entière responsabilité de l'Équipement et de tout contenu résiduel, ainsi que toute responsabilité liée à la gestion, au transport et à l'élimination de cet Équipement conformément à toute Réglementation applicable. Le Client accepte d'être le producteur de tous les déchets dangereux, solides ou radioactifs générés du fait qu'il n'a pas restitué l'Équipement vide (conformément aux conditions énoncées dans les présentes), et de tous les matériaux résiduels résultant de la tentative de nettoyage de l'Équipement par le Client. Le Client accepte également d'indemniser, de défendre et de dégager United Rentals de toute responsabilité encourue par United Rentals en raison du non-respect par le Client de ses obligations dans cette Section ou en raison du fait que United Rentals est considéré comme un « générateur » en vertu de la législation environnementale applicable. L'obligation d'indemnisation susmentionnée survivra à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord.

**21.5. ÉLECTRICITÉ ET CVC.** Les « Services d'Électricité et de CVC » sont des services liés à l'Équipement temporaire d'électricité et de CVC, y compris (i) l'assistance au démarrage, (ii) l'installation et l'enlèvement des câbles basse tension, (iii) l'installation et l'enlèvement des conduites d'eau de refroidissement temporaires, (iv) la formation sur place des employés du Client, (v) le soutien sur place, et/ou (vi) la supervision



d'installateurs sélectionnés. Le Client accepte par la présente que United Rentals puisse engager un technicien tiers pour effectuer l'installation de l'Équipement et les services de connexion si les Services d'Électricité et de CVC sont demandés par le Client. Sauf accord écrit contraire des parties, le Client (a) effectuera des inspections et un entretien quotidiens de tout l'Équipement pendant la Période de Location ; (b) nettoiera l'Équipement de tous les liquides chimiques ou dangereux ; (c) obtiendra tous les permis et inspections réglementaires nécessaires ; (d) remplacera les filtres à air encrassés sur l'Équipement ; et (e) effectuera un entretien régulier de l'Équipement ; (d) remplacera les filtres à air sales sur toutes les unités de traitement de l'air et les climatiseurs ; (e) chargera et déchargera tous les Équipements loués des remorques (le cas échéant) ; (f) retirera tout le carburant de tous les réservoirs supplémentaires avant de mettre l'Équipement hors service ; (g) approvisionnera et/ou remplira tous les générateurs, chaudières ou réservoirs de carburant avec du mazout No. 2 ; (h) vérifiera et enregistrera quotidiennement le niveau d'huile dans le générateur ; (i) permettra à United Rentals d'effectuer un entretien aux 250 heures sur tout l'Équipement ; et (j) fournira un électricien qualifié pour brancher et débrancher l'Équipement du réseau électrique.

**21.6. SERVICES D'OUTILLAGE.** Les « Services d'Outillage » peuvent comprendre des services de suivi des outils, un logiciel de suivi des outils, des données d'utilisation (par le biais de rapports imprimés/électroniques), un technicien sur place pour gérer les outils et autres Équipements, ainsi qu'une salle d'outils, le cas échéant. Sauf accord contraire entre les parties le Client (i) fournira un emplacement sûr pour la remorque où elle pourra être installée pour la durée du projet ; (ii) fournira l'électricité à la remorque (générateur ou alimentation électrique de l'usine) ; (iii) installera un échafaudage autour de la remorque si le site n'utilise pas les escaliers de la remorque ; (iv) fournira à United Rentals des informations sur les conditions d'accès, y compris, mais sans s'y limiter, les cours spécifiques au site, les exigences en matière de dépistage de drogues, etc. (v) fournira à United Rentals des informations sur les conditions d'accès, y compris, mais sans s'y limiter, les cours spécifiques au site, les exigences en matière de tests de dépistage de drogues, etc. (vi) fournira à United Rentals une liste du personnel autorisé à entrer et sortir des outils et/ou à demander l'ajout ou le retrait de stock. L'étendue des Services d'Outillage sera convenue par écrit entre United Rentals et le Client et les termes de l'Accord régiront les Services d'Outillage qui y sont décrits.

## 21.7. LOCATION DE VEHICULES

**21.7.1. Accidents, vol et vandalisme.** Le Client doit immédiatement et correctement signaler tout accident, vol ou vandalisme impliquant le Véhicule à United Rentals et à la police dans la juridiction où l'incident s'est produit. Dans la mesure du possible, le Client obtiendra les coordonnées des témoins et des autres véhicules impliqués, ainsi que de leurs conducteurs, propriétaires et assurances. Si le Client reçoit des documents relatifs à un tel incident, il doit les fournir immédiatement à United Rentals. Le Client doit coopérer pleinement à l'enquête de United Rentals sur un tel incident et à la défense de toute réclamation qui en résulterait. Si le Client ne coopère pas pleinement, il indemniserá United Rentals pour tous les dommages subis en conséquence. Le Client autorise United Rentals à obtenir tous les documents ou informations relatifs à un incident, accepte la compétence des tribunaux de la juridiction où l'incident s'est produit et renonce à tout droit de contester cette compétence.

**21.7.2. Frais de tiers.** Les taxes, les remboursements de taxes, les frais d'immatriculation des Véhicules, les suppléments gouvernementaux ou autres suppléments et frais similaires sont facturés/recouvrés aux taux indiqués dans le devis de réservation, le Contrat et/ou l'Accord ou comme l'exige la loi applicable dans le Pays de Réglementation. Le Client est responsable du paiement de ces montants à United Rentals.

**21.7.3. Nettoyage.** Au retour, si le Véhicule nécessite plus qu'un nettoyage standard de United Rentals, United Rentals peut facturer au Client les coûts réels encourus pour faire nettoyer le Véhicule par un professionnel. Le Client paiera également des frais raisonnables pour le nettoyage de l'intérieur du Véhicule à son retour si les taches, la saleté, les odeurs ou la contamination attribuables à l'utilisation du Client ne peuvent être nettoyées avec les procédures standard de United Rentals après la Période de Location, tel que

déterminé par United Rentals à sa discrétion.

**21.7.4. Fumer.** United Rentals maintient une flotte non-fumeur, y compris l'interdiction d'utiliser des cigarettes électroniques dans le Véhicule. Le Client devra payer des frais supplémentaires si le Véhicule est restitué et sent la fumée ou est contaminé par de la fumée ou des émanations de quelque nature que ce soit.

**21.7.5. Frais de recouvrement.** Le Client est responsable des frais de recouvrement, c'est-à-dire de tous les frais (y compris les honoraires d'avocats et les frais de justice) encourus par United Rentals pour récupérer le Véhicule (i) dans le cadre de l'Accord ; ou (ii) si le Véhicule est saisi par les autorités gouvernementales à la suite de l'utilisation du Véhicule par le Client ou par un autre opérateur avec le Client.

**21.7.6. Perte des clés / boîtes à clés / serrures.** Si le Client perd les clés et/ou les trousseaux de clés du Véhicule, United Rentals peut facturer au Client le coût du remplacement des clés et/ou des trousseaux de clés et la livraison des clés et/ou des trousseaux de clés de remplacement et/ou le remorquage du Véhicule jusqu'au Site de Location le plus proche pour ouvrir le Véhicule. Si le Client enferme les clés et/ou les porte-clés dans le Véhicule et demande l'aide de United Rentals, United Rentals peut facturer au Client les frais de livraison des clés et/ou des porte-clés de remplacement et/ou de remorquage du Véhicule jusqu'au Site de Location le plus proche pour ouvrir le Véhicule.

**21.7.7. Infractions au stationnement et à la circulation.** LE CLIENT EST RESPONSABLE DE TOUTES LES INFRACTIONS AU STATIONNEMENT ET AU CODE DE LA ROUTE, AINSI QUE DE TOUS LES FRAIS ET AMENDES, DE TOUS LES FRAIS DE REMORQUAGE, DE STOCKAGE ET DE SAISIE ET DE TOUTES LES AMENDES ENCOURUES PENDANT QUE LE VÉHICULE EST LOUÉ AU CLIENT, ET IL S'ENGAGE À LES PAYER RAPIDEMENT. SI LE CLIENT REÇOIT UNE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE AUTOMATISÉE, IL ACCEPTE DE PAYER DES « FRAIS D'INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE » CORRESPONDANT AU MONTANT DE L'INFRACTION PLUS UN MONTANT FIXE DE 15 EUROS QUI REPRÉSENTE LES FRAIS ADMINISTRATIFS DE UNITED RENTALS POUR SON SERVICE DE GESTION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE. CES FRAIS SERONT FACTURÉS AU CLIENT LORSQUE UNITED RENTALS RECEVRA LES INFORMATIONS RELATIVES À L'INFRACTION ET LES FRAIS ASSOCIÉS, ET POURRONT ÊTRE FACTURÉS ULTÉRIEUREMENT.

**21.7.8. Péages, infractions et frais.** LE CLIENT EST RESPONSABLE DE TOUS LES PÉAGES ET DE TOUTES LES INFRACTIONS AUX PÉAGES, ET IL LES PAIERA. SI LE CLIENT UTILISE UN SYSTÈME DE « PÉAGE PAR PLAQUE » OU COMMET UNE INFRACTION AU PÉAGE, IL ACCEPTE DE PAYER DES « FRAIS DE SERVICE DE PÉAGE » POUR CE SERVICE. LES FRAIS DE SERVICE DE PÉAGE CORRESPONDENT AU MONTANT DU PÉAGE PLUS UN MONTANT FIXE DE 15 EUROS QUI CORRESPOND AUX FRAIS ADMINISTRATIFS DE UNITED RENTALS POUR SES SERVICES DE PÉAGE. LES COÛTS EXACTS SERONT CALCULÉS ET FACTURÉS SUR LA BASE DE L'UTILISATION RÉELLE D'UN SYSTÈME DE « PÉAGE PAR PLAQUE » OU DU PÉAGE OU DE L'INFRACTION AU PÉAGE ENCOURUS. CES FRAIS SERONT FACTURÉS AU CLIENT LORSQUE UNITED RENTALS RECEVRA LES INFORMATIONS CONCERNANT L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE « PÉAGE PAR PLAQUE » ET/OU LE PÉAGE OU L'INFRACTION AU PÉAGE ENCOURUS, AINSI QUE LES FRAIS ASSOCIÉS, ET POURRONT ÊTRE FACTURÉS À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES CLIENTS PEUVENT ÉVITER LES FRAIS DE PÉAGE EN PAYANT LES PÉAGES AVEC LEURS PROPRES TRANSPONDEURS, EN UTILISANT UN AUTRE SYSTÈME DE PAIEMENT DE PÉAGE OU EN ÉVITANT COMPLÈTEMENT LES ROUTES À PÉAGE.

**21.7.9. Frais de distance ; Frais de distance supplémentaires.** Pour certains types de Véhicules autorisés à circuler, le tarif de location facturé au Client comprend un certain nombre de kilomètres par cycle de facturation. Le nombre de kilomètres excédant le nombre spécifié (les « Frais de Distance Supplémentaire ») sera facturé au Client lors de la restitution du Véhicule. Les Frais de Distance Supplémentaire seront calculés en multipliant le nombre de kilomètres supplémentaires parcourus, tel que déterminé par le compteur kilométrique ou le système télématique du Véhicule (le cas échéant), par le tarif au kilomètre. Pour plus de clarté, le nombre de kilomètres autorisés par cycle de facturation et le taux des

Frais de Distance Supplémentaire seront indiqués dans le Contrat et/ou le Formulaire de Réservation ou des documents similaires.

**21.7.10. Autres frais ; divers.** Tous les autres frais spécifiés dans ou sur l'Accord seront facturés aux taux en vigueur spécifiés dans celui-ci. Les frais spécifiés dans l'Accord en tant que tarif journalier seront dus et payables pour chaque journée complète ou partielle de location. Les frais de location du Véhicule continueront à être facturés jusqu'à ce que le Véhicule soit rendu à United Rentals ou, si le Véhicule a été volé alors qu'il était en possession du Client, jusqu'à ce que le Client signale le vol à la fois à la police de la juridiction où le vol a eu lieu et à United Rentals.

**21.7.11. Retour du Véhicule.** CERTAINS VÉHICULES PEUVENT ÊTRE ÉQUIPÉS DE SERVICES TÉLÉMATIQUES, DE SUIVI ET DE SERVICES CONNEXES, AUQUEL CAS LE CLIENT COMPREND QUE SON ACCÈS ET SON UTILISATION DU VÉHICULE OU DES SERVICES SONT SOUMIS AUX CONDITIONS ET À LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU VÉHICULE, DU FOURNISSEUR DE SERVICES ET/OU DU FABRICANT DE L'APPAREIL, QUI PEUVENT INCLURE, SANS S'Y LIMITER, D'AUTRES CONDITIONS, DES LIMITATIONS DE SERVICE, DES EXCLUSIONS DE GARANTIE, DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ, DES CONDITIONS DU FOURNISSEUR DE SERVICES SANS FIL ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ.

## 22. VIE PRIVÉE

22.1 United Rentals et le Client traiteront de manière confidentielle toutes les informations et données, y compris, mais sans s'y limiter, les instructions d'exploitation, les plans, les dessins et les calculs qui leur sont communiqués dans le cadre de leur relation commerciale et qui sont marqués comme confidentiels ou doivent être considérés comme confidentiels en raison des circonstances de leur divulgation et, sauf si cela est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat, ou sauf si cela est requis par la législation obligatoire applicable, ne stockeront pas ou ne transmettront pas ces informations à des tiers ou ne les utiliseront pas de quelque manière que ce soit, sauf si cela est prévu dans un accord de confidentialité écrit et séparé.

22.2 Les instructions d'utilisation, les plans, les dessins et les calculs fournis par United Rentals au Client sont confidentiels et destinés à un usage personnel uniquement et ne doivent pas être distribués en tout ou en partie. Ils restent la propriété de United Rentals.

22.3 Ces obligations de confidentialité prennent fin trois (3) ans après la fin de la Période de Location applicable ou de l'Accord entièrement exécuté entre le Client et United Rentals concernant l'Équipement, selon la période la plus longue.

## 23. LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle utilisée par United Rentals pour ou pendant l'exécution de l'Accord, dans la fourniture de matériel, ou qui est liée de quelque manière que ce soit au matériel fourni par United Rentals, restera la propriété de United Rentals. Rien dans l'Accord ne doit être considéré comme accordant au Client une licence ou tout autre droit d'utiliser la propriété intellectuelle de United Rentals.

## 24. DISPOSITIONS DIVERSES ; DROIT APPLICABLE ; JURIDICTION

**24.1** Tout manquement de la part de United Rentals d'insister sur le respect strict par le Client de toute disposition de l'Accord ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de United Rentals d'exiger un respect strict. Le Client a soigneusement examiné l'Accord et renonce à tout principe juridique qui pourrait interpréter toute disposition de l'Accord au détriment de United Rentals, en tant que rédacteur de l'Accord. Les règles d'interprétation selon lesquelles les ambiguïtés doivent être résolues au détriment du rédacteur du contrat ne s'appliquent pas à l'interprétation de l'Accord.

**24.2** Le Client doit payer les frais de location sans aucune compensation, déduction ou réclamation.

**24.3** Lorsque United Rentals agit en tant que contrôleur des données personnelles du Client, ce dernier accepte la collecte, l'utilisation et la divulgation des informations personnelles identifiables et financières du Client telles que décrites dans le présent document et dans la Politique de confidentialité de United Rentals, conformément à la loi applicable et au Règlement Général sur la Protection des Données d'avril 2016 (« RGPD »).

**24.4** United Rentals a le droit de mettre fin immédiatement à toute Période de Location et de reprendre possession de l'Équipement, sans aucune responsabilité envers le Client, en cas de (i) fermeture permanente du site ; (ii) déclaration d'une situation d'urgence, d'un désastre ou d'une situation similaire par une autorité gouvernementale ou locale, dans la mesure où l'Équipement est affecté par cette situation ; ou (iii) tel que stipulé dans l'Accord.

**24.5** Droit applicable : L'Accord est régi par le droit français et tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de l'Accord sera interprété conformément au droit français, sans référence aux principes de conflit de lois et sans référence à la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises et à la Convention de Vienne sur les Ventes Internationales. United Rentals et le Client reconnaissent et se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

## **25. AVERTISSEMENT PÉNAL**

L'utilisation de fausses pièces d'identité pour obtenir l'Équipement ou la non restitution de l'Équipement à la fin de la Période de Location autorise United Rentals à résilier l'Accord et à poursuivre l'auteur des faits conformément aux dispositions applicables du Code pénal français ou tout autre autre norme équivalente dans le Pays de Réglementation.

## **26. REPÉRAGE PAR GPS**

Le Client et United Rentals acceptent tous deux la collecte et le suivi d'informations électroniques, y compris les données du système de positionnement global (« GPS ») générées par ou en rapport avec l'utilisation de l'Équipement par le Client ou l'emplacement de l'Équipement. Le Client accepte que United Rentals soit propriétaire des données décrites dans ce paragraphe et puisse utiliser ces données, y compris les données GPS, à toutes fins, y compris commerciales, uniquement en conformité avec la politique de confidentialité de United Rentals et la loi applicable et le RGPD.

## **27. FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne sera responsable de l'inexécution de ses obligations au titre des présentes, à l'exception des obligations de paiement, en raison d'un événement constitutif soit d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, soit d'un cas fortuit ou d'un fait du prince tel que défini et interprété par la jurisprudence française, y compris mais sans s'y limiter : grèves et/ou maladie des employés de United Rentals, rupture de contrat et/ou force majeure de la part de ses fournisseurs, transporteurs ou autres tiers impliqués dans le contrat, embouteillages, catastrophes naturelles, guerre ou mobilisation, pénurie de matériaux, mesures gouvernementales de blocage, incendie et autres accidents dans son entreprise, ainsi que d'autres circonstances en raison desquelles il ne peut être raisonnablement exigé d'elle qu'elle poursuive l'exécution de l'Accord ou qu'elle l'exécute intégralement. En outre, un cas de force majeure est réputé survenu si l'on peut raisonnablement supposer que l'empêchement rendra tout ou partie de l'Accord définitivement impossible. Ainsi, si un cas de force majeure survient et que l'une des parties est empêchée, entravée ou retardée dans l'exécution de ses obligations au titre de tout contrat auquel l'Accord se rapporte pendant une période limitée, chaque partie a le droit de résilier l'Accord en totalité ou pour la partie à laquelle s'applique la force majeure, le cas fortuit ou le fait du prince. Dans ce dernier cas, les parties sont tenues d'exécuter la partie non résiliée de l'Accord. Le droit de résiliation du Client en vertu de la phrase précédente ne s'applique pas si le Client n'a pas d'intérêt à une résiliation immédiate ou s'il n'a pas d'intérêt qui puisse être raisonnablement observé. Dans ce cas, le Client doit fournir à United Rentals les informations nécessaires et indiquer les raisons de la résiliation. S'il est décidé de résilier l'Accord conformément à la présente section,

aucune des parties ne sera redevable d'une quelconque indemnité à l'autre partie en ce qui concerne la partie résiliée de l'Accord, à l'exception du respect des obligations incombant à cette partie du fait de la résiliation.

## **28. DIVISIBILITÉ**

Chaque clause de l'Accord est séparable et distincte des autres, et si, à tout moment, une ou plusieurs clauses sont invalides, illégales ou inapplicables, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres clauses n'en seront pas affectées ou compromises.

## **29. CARACTÈRE RAISONNABLE / ORDRE DE PRIORITÉ**

**29.1** Le Client reconnaît que l'Accord contient des dispositions qui sont justes, équilibrées et raisonnables à la lumière de l'Accord dans son ensemble. Le Client accepte l'Accord et reconnaît que United Rentals n'aurait pas conclu l'Accord sans ces conditions générales.

**29.2** Les présentes conditions générales et l'Accord prévaudront sur toutes les conditions générales contenues dans le bon de commande du Client ou dans des documents similaires, et ces autres conditions générales sont par la présente rejetées par United Rentals. Dans le cas où United Rentals signe le bon de commande du Client ou un document similaire, cette signature sera uniquement dans le but d'accuser réception de la commande ; l'intention expresse des parties étant que l'Accord et les présentes conditions générales régissent toutes les transactions de Location et de Service.